

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
MOTION

Séance du 26 mars 2010

A Pour la défense d'une ligne ferroviaire Roissy-Picardie

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, MM. MACHU, SEGUIN, Mmes FÉVRIER, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, Mme RIFFAULT, M. VARLET.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme JAJAN
Mme BARBETTE
Mme MAUPIN
M. NACHITE
M CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO.
Mme DINGIVAL

Pouvoir à : M. LEMAIRE
Pouvoir à : M. BEAUBRUN
Pouvoir à : M. BELMHAND
Pouvoir à : Mme RIFFAULT
Pouvoir à : M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents



■ **Exposé de la motion :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire, expose :

La commission nationale du débat public s'apprête à ouvrir le débat sur la création d'une nouvelle ligne ferroviaire reliant la ligne à grande vitesse qui dessert Roissy à la ligne « classique » Paris-Amiens.

Deux scénarii de desserte sont étudiés. Le premier est basé sur une ligne TGV qui mettrait Creil à quinze minutes de Roissy, à l'horizon 2020. Le deuxième combinerait TGV et TER.

La connexion à une ligne grande vitesse constitue un enjeu de première importance pour la Picardie. La liaison Roissy-Picardie peut, si nous nous mobilisons au plan régional :

- Révéler les points forts et les axes de développement de chacune des villes concernées,
- Valoriser leurs atouts respectifs
- Constituer un événement porteur d'une image positive et moderne de la Picardie.

Conscientes des impacts provoqués par l'arrivée d'une ligne à grande vitesse, la ville de Creil et les villes de Picardie la souhaitent et s'y préparent.

Loin d'être en concurrence avec ses voisins de l'Île de France, en particulier du Val d'Oise, la ligne à grande vitesse, par les améliorations de fréquences qu'elle induit, permettrait aux franciliens d'avoir accès à Roissy Charles de Gaulle à partir de Louvres ou de Survilliers/Fosses, ce qui apporterait une première réponse à leurs demandes de facilitation de l'accès à la plateforme aéroportuaire de Roissy.

L'agglomération et l'ensemble du bassin Grand Creillois soutiennent la combinaison d'un trajet par TER et TGV, qui permettrait d'élargir le public de voyageurs.

C'est pourquoi, je vous demande de voter cette motion, pour que soit créée la ligne Roissy-Creil-Picardie et pour une mobilisation forte pour son obtention.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Considérant l'importance pour la population d'une nouvelle ligne ferroviaire reliant la ligne à grande vitesse qui dessert Roissy à la ligne classique Paris-Creil-Amiens,
Entendu l'exposé de présentation de la motion,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité:

Article 1er : que soit créée une nouvelle ligne ferroviaire reliant la ligne à grande vitesse qui dessert Roissy à la ligne classique Paris-Creil-Amiens, combinaison d'un trajet par TER et TGV,

Article 2 : une mobilisation générale forte au plan local, départemental et régional.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **30 MARS 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Pour le maire et par délégation,
La Première Adjointe


Nicole CAPON



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 31/03/10 Signature Le Maire.



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



